

COMMUNE DE SAUVERNY

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE POLYVALENTE

Date du contrat :

Police assurance remise :

Entre :

- La Commune de Sauverny représentée par son Maire, Madame Isabelle Henniquau, d'une part,

ET

- Le réservataire :

NOM – Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse Mail :

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La Salle polyvalente de Sauverny est louée au réservataire pour la période :

Du ..... à ..... Heures

AU ..... à ..... Heures

En vue de la tenue de l'évènement suivant : .....

**Article 1 – Désignation des locaux ainsi que du matériel mis à disposition.**

Cocher les locaux concernés par ce contrat :

- Petite Salle
- Grande Salle
- Cuisine
- Equipements collectifs de l'espace sportif Paul Bonneau

## **Article 2 : Conditions Financières**

Le montant de la location pour la période retenue et les locaux demandés est égal à : ..... € TTC

Le réservataire a procédé au versement d'une somme de ..... € Correspondant à .....

Le Paiement du solde de la location s'effectuera à la remise des clés.

A ce paiement du solde s'ajouteront les cautions de Salle et de nettoyage fixée à ..... € et ..... €

L'ensemble de ces sommes sera réglé par chèques séparés libellés à l'ordre du Trésor Public.

## **Article 3 : Etat des lieux.**

Il s'effectuera :

Pour une location en semaine :

- Etat des lieux d'entrée – remise des clés Le ..... à ..... Heures
- Etat des lieux de sortie - rendu des clés Le ..... à ..... Heures

Pour une location weekend :

- Etat des lieux d'entrée - remise des clés Le ..... à ..... Heures
- Etat des lieux d'entrée – rendu des clés Le ..... à ..... Heures

## **Articles 4 : Conditions particulières.**

Le réservataire déclare avoir eu transmission du règlement intérieur et en avoir pris connaissance.

A ce titre, il s'engage :

- A ne pas dépasser le nombre maximal de personnes admises soit 200 personnes. Il s'engage à ne pas déroger à cet impératif de sécurité.
- A remettre les locaux en état après utilisation ainsi que l'ensemble du mobilier et accessoires mis à disposition. De même que l'état de propreté de la salle devra être irréprochable de manière à pouvoir louer immédiatement les locaux.

Il autorise tout représentant de la commune à accéder aux locaux afin de contrôler le plein respect des dispositions auxquelles il a souscrit.

## **Article 5 : Remboursement de caution.**

- La caution de salle ne sera pas ou partiellement restituée en cas de dégradation, même involontaire, du matériel et des locaux.
- La caution de nettoyage ne sera pas ou sera partiellement restituée à défaut d'un nettoyage effectif de la salle et de ses mobiliers et accessoires mis à disposition.

Si le montant des cautions s'avèrent insuffisant pour pallier les frais de nettoyage, de remise en état, de réparation ou remplacement des matériels, le différentiel à payer reste à la charge du réservataire.

Ce dernier s'engage à procéder au remboursement des sommes dues à la production des factures, des états de frais ou des titres de recette émis par la commune.

**Article 6 : Sécurité.**

Le réservataire reconnaît avoir constaté l'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie et avoir pris connaissance des moyens d'évacuation et de secours.

Il s'engage à ne pas tolérer que les issues de secours soient obstruées partiellement ou totalement par du mobilier ou un véhicule.

**Article 7 : Responsabilité.**

Le réservataire s'engage sa responsabilité ou celle de l'organisme pour lequel il intervient.

Pour tout événement une assurance est obligatoire, sans la police d'assurance le présent contrat ne peut être valide.

Fait à Sauverny

Le .....

En deux exemplaires

Le Maire

Le réservataire